



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

Acte télétransmis en préfecture
le : 24 NOV. 2022

Acte publié électroniquement
le : 24 NOV. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022**

OBJET : Convention pluriannuelle de mise à disposition de moyens entre la Ville de Levallois et le CCAS – Avenant n°1

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	9	Abstentions	2

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 15 novembre 2022 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 22 novembre 2022, dans la salle Gabriel Péri située au 2^{ème} étage en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Monsieur Olivier FEVRIER, Monsieur Joël BARDEL, Monsieur Laurent PASCAL, Monsieur François LASSALLE-CLAUX Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente par Madame Martine ROUCHON
Madame Hélène COURADES, par Monsieur Baptiste NOUGUIER

Administrateur absent: /

Administrateur excusé : /

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**CONVENTION PLURIANNUELLE DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE LEVALLOIS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE (C.C.A.S.)
AVENANT N°1**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Famille et notamment, l'article L.123-4 et suivants,

VU le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Levallois et le Centre Communal d'Action Sociale approuvée par la délibération n°15 du Conseil d'administration du 25 mars 2021 et signée le 19 avril 2021,

CONSIDÉRANT que par voie de convention, la Ville met gracieusement à la disposition du C.C.A.S. des locaux, parmi lesquels figure « La Maison des Sans-Abris » dénommée « Le Relais » situé au 119 rue Anatole-France à Levallois,

CONSIDÉRANT que la Ville envisage de changer le bénéficiaire de la mise à disposition du local « Le Relais » dans le cadre de la mise en place d'un projet d'accueil spécialisé et qu'il convient dès lors de mettre à jour la liste des moyens mis à disposition du C.C.A.S. par voie d'avenant,

DÉCIDE

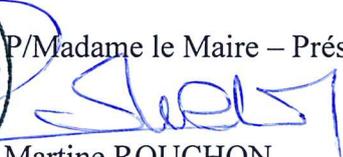
ARTICLE UNIQUE D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Levallois et le Centre Communal d'Action Sociale et d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente, à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,



P/Madame le Maire – Présidente,


Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

**CONVENTION PLURIANNUELLE DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE LEVALLOIS ET
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)
AVENANT N°1**

ENTRE :

La Ville de Levallois, représentée par son Maire, Madame Agnès POTTIER-DUMAS, autorisée à signer le présent Avenant n°1 par délibération du Conseil municipal, en date du 21 novembre 2022, ci-dessous dénommée « la Ville », d'une part,

ET :

Le Centre Communal d'Action Sociale, dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville, Place de la République à Levallois (92300), représentée par sa Vice-Présidente, Madame Martine ROUCHON, ci-dessous dénommé « C.C.A.S. », d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Selon la convention du 19 avril 2021, dont les termes ont été approuvés par délibération n°46 du Conseil municipal lors de sa séance du 12 avril 2021, la Ville met gracieusement à la disposition du C.C.A.S. des moyens communaux. Parmi ces moyens, figure des locaux mis à disposition, dont « La Maison des Sans-Abris », dénommée « Le Relais » au 119 rue Anatole-France, à Levallois.

La ville souhaite changer le destinataire de la mise à disposition de ce local « Le Relais », dans ce contexte, il convient de mettre à jour la liste des locaux mis à disposition du C.C.A.S. par voie d'avenant.

La convention de mise à disposition de moyens entre la Ville et le C.C.A.S. est modifiée comme suit :

CHAPITRE UNIQUE : Dispositions modifiant la convention de mise à disposition de moyens entre la ville de Levallois et le Centre Communal d'Action Sociale du 19 avril 2021.

ARTICLE 1

La liste des locaux mis gracieusement à disposition du CCAS est mise à jour comme suit :

- Bureaux à l'Hôtel de Ville, place de la République, à Levallois,
- Locaux au sein du club de la Planchette, 105 rue du Président Wilson, à Levallois,
- Locaux au sein de la Résidence Mathilde Girault, 7 rue Mathilde Girault, à Levallois.

Article I.2 – Matériels au sein de l'Hôtel de Ville et des autres locaux mis à disposition

Sans changement.

ARTICLE 2

Considérant que les missions qui incombent au C.C.A.S. relèvent d'actions d'intérêt général au service des Levalloisiens et considérant les dispositions de l'article 12 de la Convention, la Ville procède à l'actualisation des moyens mis à disposition.

En conséquence, la liste des locaux de l'article 1 du présent avenant se substitue à celle reprise dans l'annexe à la convention initiale précisant le détail des locaux et moyens matériels mis initialement à disposition du C.C.A.S.

ARTICLE 3

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de signature par les deux parties.

Fait à Levallois, le

Pour la Ville de Levallois,
L'Adjoint au Maire,

La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Martine ROUCHON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention pluriannuelle de mise à disposition de moyens entre la Ville de Levallois et le CCAS - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 24/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 24/11/2022

Numéro de l'acte : 20221128 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20221122-20221128-DE

Date de décision : 22/11/2022

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes